



Auto-surveillance

L'auto-surveillance est une procédure complémentaire de vérification permanente par l'exploitant de la conformité de ses effluents aux valeurs limites de rejets qui lui sont prescrites dans l'arrêté d'exploitation. Elle est subordonnée à la mise en place, au sein de l'entreprise, d'une chaîne de mesures robuste (prélèvement, conservation, analyse, interprétation et assistance-conseil).

La transmission des résultats de mesure, accompagnés des commentaires appropriés, permet ainsi à l'inspection des installations classées de s'assurer que l'industriel met en place toutes les mesures adéquates de conduite de ses installations en liaison avec son impact sur le milieu.



Entreprises concernées

Entreprises dont les activités sont soumises à la réglementation ICPE et devant réaliser une auto-surveillance des émissions polluantes.

Objectifs

Accompagner les entreprises dans la réalisation du suivi environnemental imposé par la réglementation ICPE relative à leur activité.



Missions

La société CAPSE NC peut réaliser les prestations suivantes, selon les besoins du demandeur :

- Prélèvements et analyses de la qualité des eaux du site (eaux rejetées, eaux souterraines, eaux de surface, eau de mer) in situ (PH, Conductivité, oxydoréduction et O₂ dessous) et en partenariat avec un laboratoire local et un laboratoire métropolitain accrédité COFRAC.





Auto-surveillance

- Les paramètres analysés sont physico-chimiques, bactériologiques, anions, hydrocarbures (HCT, BTEX, HAP, COHV, HCT volatils, TPH), solvants, alkyl et chlorophénols, pesticides, métaux, PCB, phtalates ;
- Prélèvements et analyses de la qualité des sols et sédiments en partenariat avec un laboratoire métropolitain accrédité COFRAC (analyse des métaux, hydrocarbures, PCB, etc.) ;
- Campagne d'acquisition des niveaux sonores en limite de propriété ou en zone à émergence réglementée, diurne et nocturne à l'aide d'un sonomètre intégrateur de classe I (certificat d'étalonnage annuel valable à disposition) ;
- Calculs des émissions atmosphériques (COV, CO₂, SO₂, etc.) - Mesures de la qualité de l'air et des rejets atmosphériques en sous-traitance ;
- Réalisation du registre d'élimination des déchets à partir des bons d'enlèvements des déchets, factures, bordereaux de suivi des déchets, etc.



Toutes ces prestations aboutissent à la réalisation d'un rapport de suivi environnemental (rapport d'activité) conforme aux attentes de l'administration. Ce suivi annuel peut être reconduit selon les besoins du demandeur.

De même, une assistance peut être apportée dans la réalisation du bilan de fonctionnement décennal de l'entreprise.

Le bureau d'étude CAPSE NC peut intervenir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu.

Le bureau d'étude CAPSE NC a déjà assisté les entreprises suivantes dans leur suivi environnemental : SSP, MOBIL, EMC, ETV, SEET, etc.

